

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 9 septembre 2011

**Service instructeur**  
Fonds Solidarité Logement

N° CP 2011-8-10-2

**Service consulté**

**FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT FSL  
ABONDEMENT COMPLEMENTAIRE DU COMPTE FSL AUPRES DE LA CAISSE  
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF), GESTIONNAIRE COMPTABLE ET  
FINANCIER DU DISPOSITIF  
ANNÉE 2011**

Résumé : Le FSL attribue des aides aux personnes ou aux familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder dans leur logement ou s'y maintenir, ainsi que dans la prise en charge des factures impayées d'énergie. Il propose également des mesures d'accompagnement social lié au logement à ces ménages.

Le FSL soutient aussi financièrement les prestataires qui réalisent des actions collectives liées au logement.

Le FSL est abondé par les participations du Département, de la CAF, des communes, des bailleurs sociaux et des fournisseurs d'énergie. Le budget prévisionnel du FSL s'élève à 4 200 000 €.

Il a été inscrit une provision complémentaire de 400 000 € en DM1 pour couvrir les dépenses du fonds.

Il est proposé d'autoriser le versement de cette somme sur le compte du FSL géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin.

Le Département assure la mission de pilotage du dispositif FSL en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les CCAS, les services sociaux, les principaux fournisseurs d'énergie, des associations à vocation sociale...

L'intervention du FSL s'inscrit pleinement dans les mesures proposées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) qui couvre la période 2007-2011 (aides individuelles et actions collectives en faveur de l'accès et du maintien dans le logement et de fournitures d'énergies).

L'abondement du fonds du FSL est assuré principalement par le Département. Ce fonds est également abondé par la CAF (pour information 432 000 € en 2010), les bailleurs sociaux, les Communes et les fournisseurs d'énergie. Pour l'année 2011, le budget prévisionnel du FSL s'élève à 4 200 000 €.

Il a été inscrit au Budget Primitif 2011, 1 700 000 € qui représente la participation départementale à ce fonds.

Cette participation a été complétée par une inscription complémentaire prévisionnelle de 400 000 € en DM1 soit un total de 2 100 000 €.

Il vous est proposé d'approuver l'abondement du compte du Fonds de Solidarité pour le Logement géré par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 400 000 €, et d'autoriser le versement de la somme correspondante sur ce compte.

La dépense est à imputer sur le programme H625, chapitre 65, fonction 54, nature 65561.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service Habitat et Solidarités Territoriales

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 09 SEPTEMBRE 2011

**Fonds de solidarité logement  
PROGRAMME 2011**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
FSL04211	<b>FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT</b> Fonds de solidarité pour le logement fsl	400 000,00
Total		400 000,00